



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58

✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU
DIX DECEMBRE 2010

L'An Deux mille dix et le Vendredi dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire,

Présents :

Mesdames **BAUMELOU** Carole, **BOUQUETY** Isabelle, **CHERUEL** Sophie, **MONNERAT** Cathy, et messieurs **GUENNEC** Daniel, **CHARENTREUIL** Daniel, **GAUTIER** René, **DOS SANTOS** Carlos, **GIARD** Jean-Claude, **LABEAUT** Gilles.

Absents:

Monsieur **SAVARIAUD** Laurent

Monsieur **LABEAUT** Gilles est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **DM Assainissement ;**
- **Dépenses investissements : Autorisation mandatement dans le ¼ des crédits ouverts ;**
- **Urbanisme : régularisation acte de cession terrains ;**
- **Subventions associations ;**
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter une délibération supplémentaire :

- **Modification du mois d'attribution de l'IAT.**



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58
✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>

DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT :

En application du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, Monsieur Gibelin, Comptable du Trésor, nous a informés qu'il était contraint de suspendre la prise en charge du mandat N°25 d'un montant de 11.637,00 € pour le motif suivant :

- dépassement des crédits budgétaires de 0.42 €

Une décision modificative est donc prise, à l'unanimité, pour permettre ce règlement.

SECTION EXPLOITATION :

Désignation : compte	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
615 entretien et réparations (dépenses)	1,00 €	
023 Virement à la section investissement (dépenses)		1,00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Désignation : compte	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641 Emprunt (dépenses)		1.00€
021 Virement de la section de fonctionnement (recettes)		1,00 €



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58
✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>

DEPENSES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BUDGET 2011 COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'en début d'exercice et jusqu'à l'adoption du budget primitif, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année précédente, hors emprunt, au budget de l'exercice précédent.

Une délibération en ce sens est nécessaire et doit être renouvelée chaque année.

A l'unanimité le Conseil donne autorisation au Maire d'engager en 2011 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année 2010, soit la somme de **304.466,35 €**

ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN.

Monsieur le Maire explique qu'en date du 27 novembre 1982, une délibération aurait dû être prise par le Conseil Municipal en place, afin de régulariser un échange de terrains entre le Domaine de Courson et la Commune.

La commune est bien devenue propriétaire en 1984 de l'assiette foncière lui revenant et qui est depuis utilisée en terrain de loisirs.

Les parcelles que devait recevoir le Château sont encore aujourd'hui propriété de la Commune.

Afin de solder cet échange et finaliser la cession au Domaine des parcelles situées face à l'entrée du Château, une délibération doit être prise :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de céder les parcelles sises devant le château à l'indivision De NERVAUX/FUSTIER, en contrepartie du terrain dont la propriété lui a été transférée en 1982,

- de charger Monsieur le Maire de traiter et signer tous documents relatifs à ce dossier.



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58
✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>

SUBVENTIONS ASSOCIATION

Il est rappelé que la convention de partenariat signée avec le CLIC du Hurepoix prévoit le versement par la Commune d'une participation financière dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants.

Il convient de régulariser les participations 2009 et 2010 moyennant une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'octroyer pour 2009, une participation de 321 €
- d'octroyer pour 2010, une participation de 478 €

MODIFICATION MOIS D'ATTRIBUTION DE L'IAT

Monsieur le Maire expose la demande du personnel qui souhaite recevoir le second versement de la prime IAT en novembre et non plus en décembre, ceci afin faciliter les dépenses de fin d'année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la modification du mois d'attribution et autorise le versement de la deuxième moitié de l'IAT en novembre.

**MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58

✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr<http://www.courson-monteloup.fr>**QUESTIONS DIVERSES****ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire relate le rendez-vous qu'il a eu le lundi 06 décembre avec Monsieur BARNIER, sous préfet de Palaiseau, concernant une adhésion éventuelle à un syndicat intercommunal en vue de traiter les problématiques d'assainissement et de rivière (la Charmoise).

Des démarches ont été menées auprès du SIVSO et du SIVOA, en collaboration avec les maires des communes de Fontenay les Briis et Bruyères le Châtel.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'étude menée sur le bassin versant de la Charmoise, le SATESA et la DDT nous ont conseillés d'intégrer un syndicat intercommunal existant pour nous permettre de trouver l'échelle face à l'insuffisance de nombre d'utilisateurs de la Commune.

Les résultats de l'étude de la Charmoise, qui portait notamment sur l'assainissement collectif du hameau de la Roncière avec la création d'une STEP, se sont révélés particulièrement décevants pour notre Commune, car l'impact financier se traduirait par un doublement du prix de l'eau (actuellement 3.40 € / m³).

Le sous préfet s'est engagé à nous apporter une réponse pour le début de l'année 2011.

CREATION DE DEUX SALLES DE CLASSE

Monsieur le Maire informe que l'avis d'appel public à la concurrence relatif à la construction des deux salles de classe vient d'être publié sur le journal « Le Républicain » le 02 décembre dernier ainsi que sur le site internet du BOAMP (organisme officiel regroupant les avis d'appel public à la concurrence).

Les offres devront parvenir en mairie pour le lundi 20 décembre 2010 18heures.

Les travaux débuteront en février 2011.

Le DCE est consultable sur le site internet de la commune : www.courson-monteloup.fr

**MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58

✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr<http://www.courson-monteloup.fr>**TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE**

7 propositions ont été adressées à la mairie concernant l'appel d'offre relatif aux travaux de sécurisation routière dans les rues de la commune de Courson Monteloup.

La commission d'ouverture des plis a pu constater l'écart, très large, des prix: les offres s'échelonnent entre 31.000 € et 58.000 €.

La Société EUROVIA est attributaire du marché. Les travaux devraient débuter en janvier 2011.

CARREFOUR DES « MARRONNIERS »

Monsieur le Maire et Monsieur Guennec exposent leur rencontre avec l'adjoint du responsable de l'UTD Ouest et Monsieur Nicolas SCHOETTL Conseiller Général, concernant les travaux de sécurisation sur la Roncière et l'aménagement d'un rond-point au croisement de la RD152 et des routes du golf et de Vaugrigneuse.

Monsieur le Maire est intervenu auprès de l'indivision des propriétaires des dernières bandes de terrain nécessaires à la réalisation du rond-point.

Les acquisitions foncières sont enfin terminées (une dizaine d'année pour y parvenir), les derniers propriétaires ont vendu à la SAFER qui a cédé, ensuite, au Conseil Général les parcelles nécessaires aux travaux.

L'aménagement du rond-point pourra ainsi être programmé en 2011 pour une réalisation 1^{er} semestre 2012.

Le projet d'aménagement de la Roncière d'élargir la départementale pour créer une 3^{ème} voie centrale afin d'organiser le tourne à gauche va être réalisable du fait de l'acquisition là aussi par le Conseil Général des dernières bandes de terrain nécessaires à la réalisation des travaux mais ceux-ci ne débuteraient qu'en 2013 avec une participation financière de la commune à hauteur de 1/3. Une demande d'estimation des coûts a été présentée aux services de l'UTD Ouest.

Une autre préoccupation a été évoquée : le manque de panneaux de signalisation indiquant la commune de Courson Monteloup ; Monsieur le Maire précise que Courson avec ses journées des Plantes est placé au 12eme rang des sites touristiques visités en Ile de France et le 1er en Essonne.



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>

Et chaque année nous pouvons constater l'errance des visiteurs due à l'absence de signalétique.

Il a été demandé d'installer plus de panneaux indicateurs de Courson Monteloup dans les communes avoisinantes, jusqu'à la Folie Bessin et de même à Bel-Air. Une vigilance particulière a été demandée quant à l'orthographe du nom de notre commune.

A la demande de Fontenay Les Briis, une étude va être menée concernant l'accès au Château de Courson par Briis Sous Forges pour éviter le passage du rond-point de la Roncière où les barrières sont régulièrement endommagées par les camions qui se rendent aux Journées des Plantes.

RYTHMES SCOLAIRES

L'Association des Maires de France interroge les maires sur le rythme scolaire. Monsieur le Maire va soumettre ce questionnaire aux membres du Conseil municipal en charge des affaires scolaires.

CIG Acquisitions du défibrillateur

Le CIG nous a informés qu'il a bien retenu notre demande concernant l'acquisition d'un défibrillateur. Le marché sera attribué en février 2011.

SIAEP

Messieurs GUENNEC et CHAINTREUIL nous exposent le compte rendu de la réunion du SIAEP.

Pour éviter de trop lourdes factures d'eau lors de fuite sur canalisation entre le compteur et l'habitation, la société VEOLIA propose deux solutions :

- un comptage intermédiaire, soit un comptage par semestre et non plus annuel ;
- remplacement des compteurs anciens par des compteurs plus modernes dotés d'un émetteur permettant un relevé à distance par radiofréquence.



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58
✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>

L'ensemble des deux solutions occasionnerait un surcoût (suivant la consommation d'eau) d'environ de 2.40 €/an pour un ménage consommant 120 m³/an.

Le syndicat décidera de la solution la plus opportune après analyses des offres de VEOLIA, puis le Conseil Municipal se prononcera suivant l'avis du SIAEP.

MARCHE DU PRINTEMPS

Comme tous les ans la « Marche du Printemps » est organisée sur le territoire de la communauté de communes par la CCPL et cette année c'est sur la commune de Courson que se déroulera cette manifestation le 20 mars 2011.

Nous attendons 500 marcheurs. Une assistance sera demandée pour l'organisation générale.

FOULEES DE COURSON

Il reste environ une centaine de tee-shirts des « Foulées de Courson » 2010, le Conseil Municipal propose de les vendre 5 € l'unité.

Veillez contacter la mairie si vous êtes intéressés.

OPERATION SAC'ADOS

Cette année encore, l'opération SAC'ADOS est renouvelée. Ce qui permettra à plusieurs jeunes de la commune de partir en vacance en France ou en Europe.

La séance est levée à 23H00